



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 18h15, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

12/07/2024

Etaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves Le MEUR, Séverine ESNAULT Morgan RAIFFE, Romain NUEIL.

Était absent/excuse :

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Intervention de la CAPC dans le cadre du PLUi-HM
2. CAPC
 - Modification des statuts de la CAPC concernant le PLUi-HM
 - Approbation de la charte de gouvernance et de la prise de compétence par Grand Châtellerault pour le PLUi-HM
 - Validation du rapport de la CLECT du 20/06/2024
3. Syndicat ENERGIES VIENNE
 - Approbation de l'adhésion de la commune de Dangé-st-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 01/01/2025
4. France Ruralités Revitalisation
 - Possibilité d'exonérations fiscales et sociales des entreprises qui souhaitent s'installer sur la commune
5. Coupe de bois campagne 2024/2025
6. Ecole : règlements cantine et garderie et la tarification
7. Personnel
8. Points divers

Point 1 : Intervention de la CAPC

Mme Julie MONTAJAULT et MM. Damien ROCHE et Julien PERRIN, en charge du PLUi-HM sur la CAPC viennent présenter et échanger sur la charte de gouvernance ainsi que sa planification.

Début de séance à 20h15

Après l'intervention la CAPC, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18/06/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 2 : CAPC

- **Modification des statuts de la CAPC concernant le PLUi-HM**

Madame le Maire donne lecture des modifications des statuts de la CAPC concernant le PLUi-HM.
Après un tour de table, le Conseil municipal valide les modifications des statuts de la CPAC.

- **Approbation de la charte de gouvernance et de la prise de compétence par Grand Châtellerault pour le PLUi-HM**

Madame le Maire fait part de la charte de gouvernance et de la prise de compétence par la CAPC pour le PLUi-HM

Après discussion, le conseil municipal adopte la charte de gouvernance et de la prise de compétence par Grand Châtellerault du PLUi-HM

- **Validation du rapport de la CLECT du 20/06/2024**

Le rapport de la CLECT a été envoyé à tous les conseillers.

Madame le Maire demande sa validation.

Après un tour de table, le Conseil municipal le valide.

Point 3 : Syndicat ENERGIES VIENNE

Madame le Maire informe que le Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé St Romain au 01/01/2025.

Et demande au conseil municipal de valider cette adhésion.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

M. Gilles SAUVION informe que le projet de la borne rechargeable électrique a été retenu.

Point 4 : France Ruralités Revitalisation

- **Possibilité d'exonérations fiscales et sociales des entreprises qui souhaitent s'installer sur la commune**

Madame le Maire informe que la commune a été classée au 01/07/2024 en zone « France ruralités revitalisation » ce qui permettra de bénéficier :

- d'une majoration de la dotation globale de fonctionnement (au niveau de la DSR)
- d'une majoration de dotation pour les points de contact de La Poste,
- d'une attribution prioritaire des concours financiers de l'Etat pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

De plus, ce classement ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et attractivité de la commune. Pour cela, il est possible d'exonérer la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après un tour de table, le Conseil Municipal accepte la mise en place de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans à 100% puis pendant 3 ans de manière dégressive (75%, 50% et 25%).

Point 5 : Coupe de bois 2024/25

Madame le Maire rappelle que les coupes de bois sur pied ont lieu dans les bois communaux au lieu-dit « le Clos et le Clos Tiray »,

Il est nécessaire que le Conseil Municipal fixe le prix de vente aux particuliers de Coussay les Bois pour la campagne 2024/2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de vente du stère abattu à :

14.50€ le stère	bois normal
7.50€ le stère	bois blanc
7.50€ le stère	bois mort de bonne taille

Point 6 : Ecole

- **Règlements intérieurs cantine et garderie 2024/2025**

Les deux règlements : cantine et garderie ont été envoyés par mail à l'ensemble du conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil s'il souhaite apporter des modifications ou des rajouts.

Après un tour de table, le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier les règlements intérieurs cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2024/25.

Point 7 : Le personnel

- **Renouvellement contrat de travail de Thierry DENIEUL**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de travail de M. Thierry DENIEUL à compter du 01/09/2024 dans les mêmes conditions de celui actuel soit sur un emploi non permanent avec un contrat d'accroissement temporaire d'activité à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2024 jusqu'au 31/12/2024.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de cette personne sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité à compter du 01/09/2024 jusqu'au 31/12/24 à raison de 31 heures hebdomadaires.

Point 8 : Points divers

- Eglise Notre Dame

Madame le Maire informe du lancement de la phase diagnostic avec un rendu au 01/12/2024.
Ensuite phasage des travaux sur fin 2025 et 2026, avec les demandes de subventions.

- Voirie

M. Pascal DECHARTRE informe de la réception du devis COLAS, montant de 103 813,06€ TTC
et en rappelle les autres devis :

VERNAT 89 150,88€ TTC

SJS Travaux Publics : 127 635,00€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal demande de retenir l'entreprise VERNAT, tout en réduisant le devis pour un montant final de 70 000€ TTC.

- Intervention du stagiaire Axel TABUTEAU

M. Gilles SAUVION fait part de l'intervention d'Axel TABUTEAU lors du conseil municipal d'octobre prochain sur le recensement des mares sur la commune.

- Travaux stade de football

M. Morgan RAIFFE informe que le club de football envisage de rechercher du sponsoring afin de financer des travaux pour l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

